Suppression du chèque-vacances pour les retraités de la fonction publique d'Etat

Une circulaire du 2 août 2023 du Ministère de la transformation et de la fonction publique et du Ministère des Comptes publics supprime à partir du 1er octobre les chèques vacances pour les retraités de la fonction publique d'Etat.

Néanmoins, les retraités qui ont déposé une demande avant cette date peuvent encore obtenir les chèques-vacances.